

CONFERENCE PETIT-DEJEUNER

Mardi 8 septembre 2020
8H30 - 10H30

ACTUALITE DE L'INTEGRATION FISCALE Par visioconférence

Animée par **Stéphane Austry, Laurent Olléon, Cécile Mariotti et
Frédéric Teper**, Avocats membres de l'IACF

Organisée par la Commission Fiscalité des entreprises de l'IACF

Validation de 2 heures au titre de la formation continue des avocats

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci d'aller sur www.iacf.fr pour vous inscrire.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous avez reçu par email votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou non de l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. Après validation de votre règlement, votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre inscription :

Fabienne Derrien 01 42 60 10 18 ou fabienne.derrien@iacf.fr

ACTUALITE DE L'INTEGRATION FISCALE

Mardi 8 septembre 2020 – 8h30/10h30

Par visioconférence

Consacrée aux sujets d'actualité en matière d'intégration fiscale, la conférence sera l'occasion de revenir sur les récentes modifications apportées au régime de l'intégration fiscale par la loi de finances pour 2019 récemment commentées par l'administration fiscale et de s'attarder sur certaines conséquences pratiques qui en découlent. Elle permettra également d'évoquer certaines décisions récentes de jurisprudence rendues au niveau interne et communautaire en matière d'intégration fiscale.

8 h 00 Ouverture de la conférence en visioconférence

(Le lien de connexion sera envoyé la veille aux inscrits)

8 h 30 Début de la conférence

- Retour sur la réforme du régime de l'intégration fiscale prévue par la loi de finances pour 2019, les commentaires de l'administration fiscale et certaines problématiques qui en découlent (participations croisées et actions d'autocontrôle, absence de neutralisation des subventions et abandons de créances directs ou indirects, modalités de neutralisation des plus-values...)
- Sélection d'actualités jurisprudentielles récentes au niveau interne et communautaire (en matière d'intégration fiscale verticale et horizontale, problématique de l'imputation des pertes de filiales non résidentes, et de pénalités, ...).

10 h 30 Fin de la conférence

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements relatifs à la fiscalité des entreprises, afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne

Public : Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Tarifs : Adhérent IACF 60 € TTC, Extérieur 100 € TTC

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité des entreprises

Modalités techniques : Projection en direct sur un lien web. Ordinateur ou tablette et connexion internet. Privilégier une connexion filaire ou wifi sans VPN.

Modalités pédagogiques : Formation à distance en inter-entreprise. Essentiellement présentation magistrale.

Encadrement : Stéphane Austry, Laurent Olléon, Cécile Mariotti et Frédéric Teper, avocats membres de l'IACF.

Modalités d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalités de suivi : Une attestation de présence validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats sera délivrée et sera disponible sur votre compte.